



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départe-
mentaux de l'éducation nationale
du Pas-de-Calais



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL/PLAN MERCREDI
DE LA COLLECTIVITÉ :
.....Mairie de GONNEHEM.....**

DATE DU PROJET

08/06/2021



Nom et prénom du correspondant : Sabine SOWINSKI

Fonction : Coordinatrice enfance

Adresse : Place Louis André Delannoy

Téléphone : 03.21.52.88.67

Adresse électronique : ssowinski@ville-gonnehem.fr

Elu(e) référent(e) : Vincent KLOS

Le **PEdT** est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, en complémentarité avec lui.

L'objectif du **Plan mercredi** est de construire un cadre de confiance pour les usagers et les organisateurs des accueils collectifs de mineurs le mercredi, visant un double objectif de qualité des activités proposées et de continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires.

Ressources

- le guide « l'essentiel pour mettre en œuvre et développer un projet éducatif territorial »

- le site national <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

Veillez remplir tous les cadres et tableaux bleus

Pièces à joindre à votre demande :

- le projet pédagogique Plan mercredi

Et toute pièce que vous jugerez utile à l'instruction de votre demande
Suite à l'instruction et la validation du dossier par le Groupe d'Appui Départemental (services de l'Etat/CAF) une convention PEdT et une convention Plan mercredi vous seront transmises pour complétude

Interlocuteurs SDJES

Vanessa MOUTON 03 59 71 34 10
Loïc DEMANZE 03 59 71 34 06
Catherine SERNICLAY 03 59 71 34 14
sdjes62.pedt@ac-lille.fr

Étape 1

Délimiter un périmètre d'action cohérent

1/Territoire concerné :

Commune : Gonnehem

Intercommunalité (en indiquant le nom des différentes communes participant au projet) :

Le territoire se trouve-t-il en zone prioritaire ? (si oui de quel type) : non

QPV

ZPR

2/ Présentation de la collectivité :

Le village de Gonnehem, appartient à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane. Il s'étend sur un territoire de 1 573 hectares, et héberge 2 536 habitants (données Insee 2017).

Dans un cadre verdoyant, on y trouve quelques vieux domaines comme le Château de Werppe, le Manoir Saint-Michel, l'église Saint-Pierre ou encore les nombreuses chapelles.

Entourée par les communes de Chocques, Oblinghem, Hinges, Mont-Bernanchon, Robecq, Busnes, Lillers et Allouagne, Gonnehem est située à 6 km à l'est de Lillers, et à la même distance au nord-ouest de Béthune, la plus grande ville à proximité.

Aujourd'hui, la commune de Gonnehem est un village en constant développement, un village axé sur ses habitants, un village où il fait bon vivre.

La mairie entreprend de nombreuses opérations afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, comme la rénovation d'écoles, l'entretien et la valorisation de son patrimoine, la rénovation de rues. La commune encourage la mise en place d'associations dans le domaine culturel, éducatif, social, sportif...

Les passionnés peuvent ainsi se rencontrer au sein de clubs de moto, de colombophilie, de peinture, de musique, de théâtre, de chasse...

Gonnehem rend également possible la pratique de nombreuses activités sportives : football, cyclisme, judo, randonnée, gymnastique...

Plusieurs projets sont en cours de réalisation comme un multi-accueil de 20 places et une bibliothèque, médiathèque.

3/Le public concerné :

Nombre total d'enfants : 199 gonnehemois et 12 extérieurs

Niveau maternelle : 59 gonnehemois et 5 extérieurs

Niveau élémentaire : 134 gonnehemois et 7 extérieurs

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés

Nom de l'établissement	Type (école maternelle, école élémentaire, école primaire, établissement secondaire)	Établissement public ou privé	Nombre d'enfants	dont en situation de handicap
« les p'tits fouans »	Ecole maternelle	Etablissement public	59	1
« Jules Verne »	Ecole primaire	Etablissement public	134	0 mais 3 enfants ont un suivi MDPH et 5 enfants ont une AESH.

Étape 2

Diagnostic

Inventaire de l'offre locale

Il s'agit d'analyser les principales ressources du territoire

1/ Les associations présentes sur le territoire :

Les activités culturelles et artistiques

Nom de l'association	activité
La Compagnie Arabesque d'Artois	Une association socio-culturelle agréée jeunesse et éducation populaire. Des ateliers de pratiques hebdomadaires, tous âges, tous niveaux). Des temps d'animations tout public Des événements récréatifs et culturels Des prestations « Hors les Murs » : milieu scolaire, crèche, EHPAD, accueil de loisirs, ou toute autre structure accueillant du public.
Fouans couleurs	Club de peinture hebdomadaire - amateurs adultes. Possibilité de pratiquer toutes les techniques de peinture acrylique, pastel, aquarelle...
Harmonie et école de musique	Pratique instrumentale collective et enseignement de la musique. Activités extra-musicales.
Les amis de l'école	Organisations d'événements au profit des écoles et des écoliers.

Les activités sportives

Nom de l'association	activité
Union sportive Gonnehem/Busnettes	Pratique du football de 5 à 70 ans.
Judo Acama Gonnehem	Judo à partir de 5 ans
Club cyclotourisme de Busnettes/ Gonnehem	Cyclisme
Body move	Yoga-Gym- Zumba-Country uniquement pour les adultes

Autres

Nom de l'association	activité
Cheval évasion	L'Association Cheval Evasion a le projet de promouvoir et développer les activités auprès d'un large public. Elle organise chaque année plusieurs types d'évènements : Une randonnée équestre au mois d'avril dans les sentiers battus des villages voisins et de la commune Une fête du cheval au mois de juin. Lors de cette journée, des activités ludiques et sportives sont proposées ainsi que des spectacles et un village du terroir.
Association des Pêcheurs Gonnehemois	L'Association a été créée suite à l'assèchement soudain et rapide de l'étang situé à l'EHPAD en 2017. Cette association a depuis la gestion de l'étang de pêche communal. Ses membres ont su embellir ce cadre de loisirs où carpes, esturgeons, koïs, blanc, font la joie de nos amis pêcheurs.
Fouans en fêtes	Cette association a pour objet de participer à l'animation de la commune de Gonnehem en organisant, soit directement, soit en collaboration avec la municipalité, des manifestations festives, ludiques et éventuellement à caractère sportif, des festivités, des animations, des jeux, des spectacles, des fêtes communales. Ces événements peuvent faire l'objet de collaborations ou de participations avec les autres associations Gonnehemoises et/ou des prestataires extérieurs à l'association.
La mosaïque colombophile	Un loisir proche de la nature, baguage des jeunes pigeons, soins et entraînement des pigeons.
Le club des aînées	Regroupement des aînés chaque mercredi pour jouer aux cartes.

2/ Les offres mises en place par la collectivité :

Exemples : Garderie, ACM, Pass culturel, médiathèque, école de musique municipale, aide aux premiers départs autonomes...

a/ Sur les temps périscolaires :

Garderie : de 7 h à 9h00 et de 16h30-19h
Déclarée DDCS pour 56 enfants

Cantine : de 12h -13h30
Déclarée DDCS pour 120 enfants

ALSH le mercredi : de 7h-9h accueil échelonné de 9h-à 12h00 ou 9h- 13h30 avec ou sans repas de 13h30 à 17h et de 17h à 18h30 accueil échelonné.
Déclarée DDCS pour 35 enfants.

b/ Sur les temps extrascolaires :

En collaboration avec le Sivom du Béthunois pour les petites et grandes vacances sauf les vacances de Noël.
Accueil échelonné dès 7h30 jusque 18h30

Centre de 8h30 à 17h30.

Mise à disposition de nos locaux et regroupement des centres avec les communes d'Allouagne, Lapugnoy, Lozinghem, Oblinghem, Vendin lez Béthune et Hinges.

3/ Les actions menées sur le temps scolaire :

Un intervenant en éducation musicale.

L'USEP (pendant le temps et hors temps scolaire).

L'OCCE (expositions, spectacles divers, sorties culturelles, conteurs, cirques, activités théâtrales, ...)

4/ Les infrastructures existantes, les espaces disponibles hors écoles :

Exemples : bibliothèque, salle des fêtes, salle des Associations...

Les infrastructures existantes sur la commune :

La salle de judo,

La salle des fêtes

Le stade

La plaine située près du multi-accueil

La cantine

Bâtiment à venir en 2022 : la bibliothèque médiathèque,

5/ Les espaces mobilisables dans les écoles :

Exemples : bcd, salle d'activités...

En école maternelle :

- La salle d'activité,
- 3 classes
- Le dortoir
- L'ABCD
- Cour fermée

En école primaire :

- La garderie bibliothèque
- La salle de dessin
- 4 classes.
- L'infirmerie
- 2 cours fermées
- Jardin pédagogique

6/ Identifier les besoins en fonction des caractéristiques du public scolaire à l'issue d'une concertation entre les intéressés (par les parents, les enseignants, le personnel de l'accueil de loisirs, la collectivité territoriale...)

Exemples de besoins :

- *développer des activités sportives et culturelles pour certaines tranches d'âge ;*
- *besoin de formation du personnel ;*
- *besoin d'une meilleure coordination entre les différents services ;*
- *besoin de transport ;*
- *besoin de matériel et d'équipement ;*
- *besoins repérés par les équipes éducatives des écoles et EPLE (Établissement Public Local d'Enseignement) ;*
- *besoins repérés par les personnels d'accueil*

Développer des activités sportives et culturelles pour l'ensemble des groupes de 3 ans à 12 ans.

Besoin de formation du personnel pour l'accompagnement des enfants porteurs de handicap.

Besoin d'une équipe stable pour l'encadrement des enfants.

7/ Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEdT/Plan mercredi :

Depuis 2016 la commune a souhaité développer son axe jeunesse. Pour cela, elle a souhaité créer un poste de coordination afin de créer le lien entre les écoles, le périscolaire et les associations. En effet, la formation du personnel a été une priorité pour la commune et reste d'actualité.

La commune accompagne les agents chaque année dans leur plan de formation. Tous les 2 ans, la formation PSC1 est reconduite pour l'ensemble des agents.

Depuis 2019, les agents participent à la sensibilisation au handicap proposé par « Gamins exceptionnels ».

En 2021, Un agent réalise son parcours BAFA avec l'aide de la commune.

Plusieurs formations ont déjà été réalisées :

L'animation et l'encadrement d'une équipe au quotidien.

L'exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12 ans.

Le suivi et l'évaluation du projet éducatif territorial.

L'accueil de l'enfant porteur de handicap.

Les différentes structures municipales et la bonne collaboration avec la communauté Educative permettent de développer nos actions :

- Salle d'activités
- Les salles de classes des 2 écoles.
- Une partie du matériel scolaire (sportif et culturel)
- Salle polyvalente
- Salle des fêtes
- Salle judo
- La cantine

Développement des habitations :

Selon l'ITHEA, 11 logements par an sont construits sur Gonnehem pour 1000 logements (données 2017-2019) contre 7 pour la communauté de l'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.

Par ailleurs, entre 23 % et 37 % de la population vivent dans leur habitation depuis 30 ans voire plus. Cependant, nous pouvons constater qu'il y a entre 10 % et 31 % de la population qui déménagent entre 2 et 4 ans de résidence.

La population locale est majoritairement propriétaire de son domicile. Cependant, le nombre de mise en vente et de faite le changement de propriétaire ou la mise en location maintient un taux de rotation élevé de la population.

La qualité de service est identique pour l'ensemble des services :

- Des services de plus en plus structurés qui permettent aux parents d'avoir un interlocuteur privilégié.
- Des tarifs accessibles à toutes les familles quel que soit leur revenu.
- Du personnel qualifié, titularisé qui permet de tisser un lien avec chaque enfant de la crèche à la primaire.

- Création de « temps passerelles » entre l'école maternelle et le multi-accueil
- « Temps passerelles » entre le centre de loisirs des tous petits et le multi-accueil.

La commune a une volonté politique forte sur l'accès à des parcours culturels et sportifs pour les familles.

Gonnehem est un village très étendu cependant les équipements sont situés proche du centre du village sauf l'association « Arabesque » située sur Busnettes. L'accès aux familles est donc facilité.

La collaboration avec L'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane :

Plusieurs projets ont pu être menés avec la collaboration de la CABBALR comme :

- Le projet CLEAC sur le thème de l'art qui a pu être développé au sein des 2 écoles et du centre de loisirs.
- La SMOB qui permet un accès facile à la culture avec des intervenants diverses au sein des écoles mais aussi à la crèche et en périscolaire.
- L'intervention de Muriel Clément chargé de sensibiliser les enfants des écoles et du périscolaire sur le handicap avec diverses actions menées sur une semaine.
- Entre mars et avril 2021, mise en place d'atelier avec le centre ado de l'antenne de Lillers sur notre commune avec prêt de matériels sportifs et échanges de conseils sur les propositions d'ateliers sportifs.

La collaboration avec l'école s'est créée naturellement avec l'idée réciproque que ceux sont les mêmes enfants qui fréquentent le cursus de la crèche jusqu'à l'école primaire. Les projets depuis 2016 sont donc menés en collaboration et nous regroupons parfois des temps de formations communs comme l'évacuation d'un bus organisé avec la collaboration de la société de transports artésiens.

Certains spectacles proposés en école maternelle sont parfois proposés aux enfants de 2 ans de la crèche afin de créer le premier lien relationnel avec l'école. Le directeur des écoles invite la coordinatrice enfance aux différentes réunions de conseils d'écoles ou me fait part des différents points abordés par l'envoi du PV de la réunion.

Une vie associative riche :

La commune dispose d'un noyau associatif divers. En effet, même si certaines sont réservées aux adultes, il y a la possibilité de mener des actions flashs pour faire découvrir la nature, l'utilisation de pastels, la passion du dessin....

Des associations plus ciblées pour les enfants nous permettent de créer un lien culturel et sportif.

8/ Ressources humaines mobilisables (personnel de la collectivité ou bénévoles, nombres et qualifications) – Des besoins en formation ont-ils été identifiés ?

PERSONNELS TITULAIRES :

- 2 agents titulaire d'un Cap petite enfance.
- 3 agents titulaire d'un BAFA
- 1 agent titulaire d'un BAFD
- 1 agent non diplômé avec expérience auprès des enfants depuis plus de 10 ans.

PERSONNELS EN CONTRAT :

- 1 contrat d'apprentissage CAP petite enfance
- 1 agent en cours de formation BAFA que la commune souhaite titulariser à l'obtention du diplôme.
- 1 contrat PEC diplômé CAP petite enfance.

Lien avec les agents de la crèche en renfort lors d'absence pour formation ou arrêt maladie.

- 1 agent CAP petite enfance titulaire de son poste.

Le service continue son évolution et continue les formations du personnel pour compléter les compétences déjà acquises.

La commune mène la réflexion sur un poste volant avec une personne diplômée pouvant intervenir sur l'ensemble des services petite enfance et enfance.

9/ Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEdT/Plan mercredi

Exemples de contraintes :

- distance entre les écoles et les salles polyvalentes;
- contraintes liées au transport ;
- nombre important de familles monoparentales ;
- taux de chômage élevé ;
- manque d'infrastructures, manque de locaux ;
- capacité financière de la commune ;
- commune située en zone de revitalisation ;
- commune composée de plusieurs hameaux ;
- contraintes de formation et de coordination ;
- absence de tissu associatif

Contraintes du territoire :

- Actuellement, la contrainte la plus importante c'est le manque de locaux et l'absence de salle de sport lors des temps de pluie.
- Le manque de rangement est une contrainte également car nous ne pouvons pas forcément investir dans du matériel pédagogique parfois volumineux (sportif ou

espace snoezelen).

Modalités de prise en compte :

- La bonne entente avec les écoles et l'accès facilité des espaces scolaires, des prêts des salles des associations permet de mener malgré tous nos actions.
- Les prêts de matériels par les écoles et une première approche avec le centre ado de l'antenne de Lillers avec le prêt de matériel permet de varier les animations.
- Projet du passage de la convention avec Gamins exceptionnels pour le prêt de malles pédagogiques.

Étape 3

Les objectifs éducatifs du PEdT/Plan mercredi

en cohérence et en complémentarité avec ceux des projets d'école ou d'établissement

1/ Les axes prioritaires des projets d'école et des projets d'établissement du territoire :

La cohérence entre le programme d'activités périscolaires et les projets d'école sera recherchée ; à cette fin, les directeurs d'école doivent être consultés lors de l'élaboration du PEdT. En outre, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, le conseil d'école donne un avis sur le programme d'activités périscolaires, comme le prévoit l'article D. 411-2 du code de l'éducation.

Éléments de constat Points à améliorer (issus du diagnostic visé par l'IEN)	Axes Prioritaires (4 au maximum)
Des évaluations CP et CE1 des difficultés dans la compréhension des textes des évaluations en CM2 LSU cycle 2 Synthèse des acquis en GS	Amener les élèves à comprendre l'implicite : -Apprendre et comprendre

Des évaluations cp ce1 des difficultés dans la situations problèmes et en numération. des évaluations en CM2 LSU cycle 2 Synthèse des acquis	Apprendre à raisonner
Nombre de participation culturelle de l'année à l'école et à l'extérieur de l'école	Conforter le PEAC

2/ Les objectifs du PEdT/ Plan mercredi et les effets attendus :

a/ L'objectif général du PEdT/Plan mercredi est de favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs.

Exemples d'objectifs :

- proposer des activités adaptées et accessibles à tous les enfants ;
- respecter le rythme des enfants (en prenant en compte leur état de fatigue) ;
- accompagner les enfants dans la découverte de nouvelles activités de façon ludique et récréative ;
- favoriser la notion de plaisir et de détente à travers l'activité choisie ;
- développer l'insertion sociale par le biais d'activités socio-éducatives et culturelles ;
- encourager la prise d'initiative, le civisme et la citoyenneté ;
- développer une politique éducative globale, partagée, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes, en privilégiant la communication et les temps d'échanges avec les familles ;
- favoriser l'accès des enfants et des jeunes à l'autonomie ; de les encourager à s'investir dans des projets d'éducation populaire développant les initiatives et l'engagement citoyen ;
- faire prendre conscience aux enfants de l'importance du développement durable et devenir un acteur citoyen ;
- développer les pratiques sportives ;

Permettre à l'enfant de se réaliser en respectant son rythme :

- Favoriser l'épanouissement et le développement des enfants au sein d'un groupe
- Favoriser son autonomie, le rendre acteur de ce moment.
- Respecter les rythmes individuels de l'enfant
- Regrouper les enfants par tranche d'intérêt pour les activités
- Lui donner une certaine autonomie, de lui laisser le choix des activités

Assurer sa sécurité physique et affective :

- Donner des repères clairs aux enfants, instaurer des règles de vie. Permettre aux enfants d'avoir une attitude responsable.
- Respecter et appliquer le règlement
- Proposer des réunions d'enfants / animateurs
- Faire prendre conscience aux enfants du respect d'autrui et de son environnement

Favoriser la socialisation de l'enfant :

- Permettre à l'enfant de trouver sa place parmi les autres, lui apprendre à vivre en groupe.
- Permettre aux enfants de devenir des individus lucides capables d'affronter la réalité.
- Favoriser l'esprit de groupe et la mixité.
- Intégrer l'enfant dans des tâches courantes.
- Développer son esprit d'entraide, de partage à travers des activités communes.

Privilégier la découverte :

- Permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités nouvelles répondant à leurs besoins favorisant l'aventure collective tout en privilégiant l'épanouissement personnel.
- Les enfants ont un temps pendant le temps calme, où ils découvrent le « makaton » c'est un moyen de communication qui se rapprochent du langage des signes. Cela permet d'améliorer la communication avec l'enfant porteur de handicap accueilli dans la structure.

b/ Les effets attendus :

Exemples d'effets attendus :

- amélioration de l'autonomie des enfants et des jeunes ;
- élargissement des connaissances des enfants ;
- amélioration de la vie de groupe et du vivre ensemble ;
- meilleur respect des règles de vie collective ;
- développement chez l'enfant de l'esprit collectif ;
- développement du goût à la lecture et à l'écriture ;
- développement de l'attrance pour les activités artistiques ;

- Favoriser l'esprit critique chez l'enfant
- Favoriser la découverte d'un centre d'intérêt sportif, artistique, culturel.
- Développer la curiosité
- Développer l'expression corporelle et orale pour donner confiance en lui.
- Amélioration du vivre ensemble.

3/ Articulation du PEdT/Plan mercredi avec les éventuels dispositifs existants :

a/ Projets éducatifs locaux (PEL) et contrats éducatifs locaux (CEL) :

Les PEL et CEL constituent, par leurs finalités et les moyens qu'ils mobilisent, un cadre de collaboration locale visant à l'articulation et à la complémentarité de tous les temps et acteurs éducatifs. Ils pourront servir de base à l'élaboration d'un projet éducatif territorial. Cela nécessitera éventuellement une adaptation des projets en cours pour tenir compte des modifications des rythmes éducatifs introduits par la réforme.

Rythme scolaire sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 16h30 avec une pause méridienne 12h00 à 13h30.

Centre de loisirs dans les écoles le mercredi.

Mutualisation des moyens.

Travail sur des projets communs.

b/ Contrats de ville :

Les collectivités territoriales, souhaitant contractualiser avec l'État dans le cadre de la politique de la ville, pourront intégrer les activités du projet éducatif territorial dans les actions éducatives du contrat de ville. En outre, une articulation peut aussi être trouvée avec les activités mises en place dans le cadre des programmes de réussite éducative (PRE), des ateliers santé ville (ASV), des contrats locaux de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD) et du dispositif ville vie vacances (VVV).

c/ Dispositifs culturels :

Afin de nourrir son volet artistique et culturel, le projet éducatif territorial peut prendre en compte les dispositifs de contractualisation existants dans le domaine culturel : contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEAC), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » ainsi que les enseignements artistiques spécialisés dispensés sur le territoire. Les activités éducatives que propose le projet éducatif territorial peuvent également s'articuler avec les projets d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre sur le temps scolaire.

d) Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Le PEdT peut également être articulé avec le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) piloté dans le cadre des comités départementaux de soutien à la parentalité.

e) Contrat enfance-jeunesse (CEJ) ou Convention Territoriale Globale (CTG)

Le projet éducatif territorial se construira en cohérence avec les actions "volet jeunesse" du Contrat Enfance/Jeunesse (CEJ) si la collectivité en est signataire.

Ce contrat d'objectifs et de co financement passé avec la Caf vise à soutenir le développement d'un continuum d'interventions adaptées aux besoins du territoire en direction des enfants.

A ce titre, il contribue, par le renforcement de la démarche de diagnostic et d'évaluation, à l'optimisation de l'offre d'accueil existante et à son développement en vue de mieux répondre aux besoins des familles et des territoires.

Dans un contexte mouvant lié à l'évolution des compétences des collectivités territoriales et aux compétences partagées par les différents acteurs, la CNAF priorise le renforcement du pilotage et de la coordination à l'échelle du territoire.

Les besoins et interventions mobilisables prioritairement, par la Caf, rejoindront les objectifs d'identification de la vulnérabilité sociale d'un certain nombre de territoires de la politique de la ville.

Besoins recensés :

- Sensibilisation des équipes au handicap,
- Développer les temps intergénérationnels.
- Axer les projets sur le sport
- Lier lecture et plaisir

Réponses apportées :

- Formation réalisée au cours de l'année en visio avec Gamins exceptionnel.
- Dans l'attente de pouvoir se rencontrer, les enfants ont transmis une vidéo de la comédie musicale mise en place avec les animatrices.
- Intervention d'une éducatrice sportive.
- Création de contes et d'un journal par les enfants avec leur propre rubrique

Besoins restant à satisfaire et priorités retenues :

- Formalisé les rencontres sur le site avec l'association
- Temps de rencontre prévu mais qui n'ont pas pu être mis en place dû au contexte sanitaire covid.

Axes de développement envisagés (quantitatifs ou qualitatifs) :

- Accentuer la collaboration avec Gamins exceptionnels pour l'accompagnement des équipes et l'accueil des enfants.
- Projet qui reste d'actualité et sera mis en place dès que possible.
- Pour continuer ces actions, un partenariat est en cours avec le centre ado de Lillers, intervention des animateurs, et prêt de matériel sportif à l'étude.
- Développement de l'action avec la collaboration de l'association Arabesque de Gonnehem, pour réaliser une pièce de théâtre sur le conte crée avec par les enfants.

f) Accompagnement éducatif (AE) :

L'accompagnement éducatif est une offre éducative complémentaire aux enseignements, organisé tout au long de l'année, de préférence en fin de journée après la classe. Il concerne les établissements de l'éducation prioritaire.

Dans le 1er degré, il s'agit de proposer une aide aux devoirs, la pratique sportive ou d'une activité culturelle ou artistique .

APC (36h/an)
Stages de réussite.
Aides aux devoirs

Étape 4

Partenaires et pilotage du projet

1/ Partenaires du projet :

a/ Les partenaires institutionnels :

L'école maternelle « les petits fouans »
L'école primaire « Jules Verne »
L'association de Parents d'élèves « les amis de l'école »
La municipalité

b/ Les partenaires associatifs :

- L'association « Arabesque de l'Artois »
- Banquise FM
- L'harmonie municipale
- Union sportive Gonnehem/Busnettes
- Judo ACAMA

c/ Autres partenaires :

Comment les parents et éventuellement les enfants sont associés au pilotage du projet ?

Les parents peuvent faire part de leurs remarques ou propositions lors de rencontres. La commune réalise également un questionnaire de satisfaction avec la possibilité d'apposer des commentaires, suggestions....

Concernant les enfants, les animatrices réalisent des temps à chaque séance pour connaître le ressenti de chacun et adapter les actions en fonction des retours des enfants.

Les projets sont établis avec les enfants en fonction de leur envie.

2/Comité de pilotage :

Le comité de pilotage réunit, à l'initiative du maire ou du président d'EPCI, tous les partenaires du projet éducatif territorial.

Le comité de pilotage élabore le projet éducatif territorial en veillant à son adaptation aux besoins des enfants, des familles et du territoire.

Il définit les objectifs stratégiques et opérationnels du projet.

Il assure le suivi et l'élaboration du PEdT en lien avec le coordinateur du projet.

a/ Composition du comité de pilotage :

Mr le Maire : Bernard DELELIS

Coordinatrice enfance : Sabine SOWINSKI

Adjointe à la coordinatrice : Ludivine AYROLE

Le directeur des écoles : Hervé GAJEWSKI

L'association des parents d'élèves qui pourront remonter les informations de l'ensemble des parents.

Association : Arabesque, Ecole de musique, USGB Gonnehem, Banquise FM.

b/ Coordination du projet

Celle-ci doit s'appuyer sur l'expérience acquise lorsqu'il existe un PEL.

Nom et prénom du coordinateur : Sowinski Sabine

Fonction : coordinatrice enfance

Adresse : Place Louis André Delannoy

Téléphone : 03.21.52.88.67

Adresse électronique : ssowinski@ville-gonnehem.fr

c/ Modalités de pilotage (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, etc.) :

Une fréquence d'au moins 3 réunions par an est souhaitable.

Le contexte sanitaire ne facilite pas les rencontres. Cependant, les différents partenaires ont été sollicités pour mener ce projet. Des rencontres seront réalisées ultérieurement pour conforter nos actions.

3/ Modalités d'information et d'échanges avec les familles :

La commune possède un logiciel pour les services périscolaires mais également pour les écoles. Nous avons donc un dossier unique qui facilite la communication avec les familles.

Les différentes informations sont donc communiquées via notre plateforme « mypérischool »

Un site internet et facebook sont activés en complément.

Un tableau d'affichage ainsi que des affiches A3 sont parfois exposées dans les commerces.

4/ Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Dimension importante à concevoir lors de l'élaboration du PEDT : qui évalue, quoi, quand, comment? Outils et indicateurs d'évaluation

Qui évalue ? Les équipes pédagogiques des écoles mais également celles de la commune.

Quand ? En fin d'année scolaire.

Comment ? Voir Trame d'évaluation en annexe + réalisation d'un bilan chaque année pour la caf avec des taux de fréquentation, des heures de présence.....

Étape 5

Le périscolaire développe un projet pédagogique en cohérence avec le PEdT et vise la continuité et la complémentarité éducative avec les projets des écoles. Ce projet précise les conditions d'accueil, indique les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps

Les temps périscolaires sur le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi (voire le mercredi matin si école ce jour-là)

Créneaux horaires du périscolaire du matin au soir	Nature du temps préscolaire (accueil périscolaire, TAP garderie, mono activité...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré JS	
						N O N	O U I
7h-8h50 16h30-19h	Accueil périscolaire + étude	L'école primaire 28 rue de la Libération	Petite Section Au CM2	Mairie			<input checked="" type="checkbox"/>

Les temps d'activités périscolaires TAP/NAP

Organisez-vous des TAP/NAP ? OUI – NON

Si OUI, Les TAP sont-ils inclus dans la déclaration Accueil Périscolaire à Jeunesse et Sports? OUI - NON

Les Inscriptions aux activités sont-elles : A l'année, trimestrielle, semaine, journée ... ?

Les TAP sont-ils gratuits ? OUI – NON

Si NON avec politique tarifaire (forfait unique, quotient familial, taux d'effort...)

Et quels tarifs ?

Les activités du mercredi**(joindre le projet pédagogique)**

La charte qualité (<http://planmercredi.education.gouv.fr/>) engage la collectivité à structurer son projet d'accueil du mercredi

sur 4 axes :

- Complémentarité éducative
- Inclusion et accessibilité de tous les publics
- Inscription du projet sur le territoire
- Diversité et qualité des activités

1/ Durée de l'accueil collectif de mineurs (ACM) du mercredi déclaré au SDJES :

Accueil échelonné de 7h à 9h
 Centre de 9h à 12h
 Ou 9h- 13h30 avec repas
 Ou 9h-17h
 Ou 13h30-17h
 Départ échelonné de 17h-18h30

2/ Mode d'inscription aux activités proposées :

Exemples : à l'année, trimestriel, par période, modulable...

Inscription avant le lundi 23h59 pour le mercredi à venir. Les familles peuvent s'inscrire occasionnellement, par trimestre, à l'année ou par mois.

3/ Tarif des activités :

Les tarifs sont modulés selon le quotient familial avec 3 tranches A, B et C.

Pour les Gonnehemois :

Tranche A de 0 à 617

2,60 € la 1/2 journée sans repas

Tranche B de 618 à 1200

2,80 € la 1/2 journée sans repas

Tranche C supérieur à 1200

3,00 € la 1/2 journée sans repas

Pour les extérieurs :

Tranche A de 0 à 617	3,90 € la 1/2 journée sans repas
Tranche B de 618 à 1200	4,20 € la 1/2 journée sans repas
Tranche C supérieur à 1200	4,50 € la 1/2 journée sans repas

Tarification cantine :

Tranche A de 0 à 200	1 €
Tranche B de 201 à 617	3.40 €
Tranche C supérieur à 617	3.42 €

4/ Modalités d'information des familles :

Exemples : réunion d'information, documents écrits, site internet, forum, journée porte-ouverte....

- Rencontre des familles sur rendez-vous,
- Bureau de la coordinatrice située au sein de la crèche et juste à côté de l'école maternelle qui facilite l'approche des familles.
- Site internet
- Le journal de la commune reprenant les actions menées et une fois par an un rappel des modalités d'accueil.

5/ Organisation détaillée de la journée du mercredi retenue :

Pour les plus jeunes élèves de l'école maternelle, le Plan mercredi doit préserver les temps de calme dont ils ont besoin et nécessaires à leur bon développement. Quelles actions sont mises en œuvre pour le respect du rythme de l'enfant ?

Organisation de la journée pour les enfants de maternelle :

- Accueil individuel
- Jeux libres le temps de l'accueil échelonné
- Les animatrices prennent en compte les recommandations effectuées par les familles et notent sur le cahier de transmission.
- Vers 9 h temps de regroupement pour se dire bonjour avec des comptines et présenter les activités de la journée.
- Réveil matin : gymnastique douce pour réveiller le corps chaque mercredi.
- Un planning est élaboré par les animatrices. Le projet est établi à l'année, cependant celui-ci est adapté au fur et à mesure des envies des enfants et de la météo.
- Activités variées alternance activités créatives, culturelles, et sportives.
- Des temps de pauses sont prévues entre les activités pour les passages aux toilettes et la distribution d'eau.
- Un enfant qui ne souhaite pas participer à l'activité est sollicité par l'animatrice pour l'inciter mais il a la possibilité de faire un jeu libre ou de rester à ne rien faire également s'il le souhaite.
- 12h -13h30 heure de repas : temps d'échanges et d'apprentissage.
- 13h30-14 h 00 sieste pour les enfants qui le souhaitent. A la demande des parents, certains peuvent aller à la sieste juste pour se reposer 30 min.
- Un temps calme est proposé systématiquement aux autres enfants, ensuite jeux libres (lecture, puzzles, voitures, animaux de la ferme.)
- 1 animatrice surveille la sieste et 1 animatrice gère le groupe.
- Les enfants se réveillent naturellement. Il arrive parfois que les animatrices réveillent les enfants à la demande des parents.
- Chaque enfant à son propre lit qui est le même que sur le temps scolaire. L'enfant a donc ses repères dans l'espace.
- Après la sieste qui se termine vers 15h en règle générale, les activités reprennent.
- 16h le Goûter varié (fruits, ou compote + yaourt + pain beurre ou confiture ou chocolat ou 1 gâteau sont proposés chaque mercredi.)
- 16h30-17h temps d'échanges avec les enfants pour les laisser exprimer leur ressenti par rapport à la journée.
- 17h départ échelonné. Un temps d'échange est pris avec chaque famille pour détailler la journée de l'enfant aux parents.

NB : les tranches d'âges sont prises en compte. En effet, parfois un enfant de 5 ans commence en maternelle et l'équipe observe l'enfant quand celui-ci est censé passer chez les plus de 6 ans. Parfois l'enfant se sent plus à l'aise avec le groupe des maternelles car il y a encore son groupe de copain. Dans ce cas, nous préférons laisser l'enfant dans le 1^{er} groupe afin qu'il soit épanoui.

Organisation de la journée pour les enfants des primaires :

- Accueil individuel
- Jeux libres le temps de l'accueil échelonné
- Les animatrices prennent en compte les recommandations effectuées par les familles et notent sur le cahier de transmission.
- Vers 9 h temps d'échanges pour évoquer les activités prévues mais également parfois des sujets évoqués par les enfants eux-mêmes (temps débat).

- Un planning est élaboré par les animatrices. Le projet est établi à l'année, cependant celui-ci est adapté au fur et à mesure des envies des enfants et de la météo.
- Activités variées alternance activités créatives, culturelles, et sportives
- Un enfant qui ne souhaite pas participer à l'activité est sollicité par l'animatrice pour l'inciter mais il a la possibilité de faire un jeu libre ou de rester à ne rien faire également s'il le souhaite.
- 12h -13h30 heure du repas : temps d'échanges et d'apprentissage
- 13h30-14h30 temps de relaxation et jeux calmes comme puzzles, livres, coloriage, jeux de construction, un temps « makaton » est proposé aux enfants c'est un outil pour s'approprier un langage proche de celui du langage des signes. Il permet la facilité de communication avec l'enfant porteur de handicap accueillis sur la structure.
- 14h30-16h00 reprise des activités.
- 16h00 le Goûter varié (fruits, ou compote + yaourt + pain beurre ou confiture ou chocolat ou 1 gâteau sont proposés chaque mercredi.)
- 16h30-17h temps d'échanges avec les enfants pour les laisser exprimer leur ressenti par rapport à la journée.
- 17h départ échelonné. Un temps d'échange est pris avec chaque famille pour détailler la journée de l'enfant aux parents.

6/ Les actions et activités proposées dans le cadre des activités du mercredi :

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique. L'ouverture des activités sur le territoire est recherchée.

Elles sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique et aboutissent régulièrement à une réalisation finale (spectacle, objet, jeu, livre, tournois, œuvres artistiques...).

Nature de l'activité	OUI/NON	Détails	Locaux scolaires/Autres locaux
Activités physiques et sportives	oui	Dans les plannings les animatrices prévoient des ateliers sportifs. Par ailleurs, un début de collaboration avec le centre ado pour le prêt de matériel et des temps de rencontres vont accentuer ces actions. Par ailleurs, nous	Ecole maternelle

		<p>souhaitons développer les rencontres avec les associations sportives de la commune. Judo, Foot.</p> <p>Par ailleurs, nous avons une animatrice qui fait partie d'une association de baby-gym ce qui est un avantage pour la commune pour proposer des séances chaque mercredi pour les – de 6 ans.</p>	
Activités artistiques et culturelles	oui	<p>L'année s'organisera en trois grandes périodes, qui pourrait être modulées selon les niveaux et besoins des enfants.</p> <p><u>Pour les + de 6 ans :</u></p> <p>1^{ère} période : Expression corporelle / Jeux d'improvisation</p> <p>2^{ème} période : Ecriture de petites saynètes</p> <p>3^{ème} période : Préparation d'une représentation théâtrale</p> <p>Les maternelles vont travailler les expressions autour des couleurs.</p> <p>Connaître et utiliser le vocabulaire des sentiments et des émotions (par la mise en scène d'un album en couleur)</p>	Ecole maternelle

		Ce projet sera réalisé avec l'aide de l'association du village « ARABESQUES DE L'ARTOIS »	
Activités scientifiques/techniques	non		
Atelier de lecture/écriture	oui	En lien avec le projet culturel ci-dessus.	Ecole maternelle
Citoyenneté et développement durable	oui	<i>La citoyenneté est développée chaque jour en évoquant :</i> - le respect des règles - le respect de chacun, - l'entraide lors de la préparation des ateliers - la participation aux tâches en cantine.	Cantine et école maternelle
Activités numériques	non		

7/ Les opérateurs en charge des activités périscolaires proposées dans le cadre du mercredi :

Type d'intervenants	OUI/NON	Détails (nombre, nom des associations...)
Agents territoriaux ou recrutés par les communes	oui	5
Enseignants rémunérés par les municipalités ou les intercommunalités	non	
Bénévoles	non	
Associations complémentaires de l'enseignement public agréées au niveau national ou local	non	
Associations agréées au niveau national ou local « Jeunesse	oui	Association « Arabesque de l'Artois »

8/ Prise en compte du handicap :

Par-delà les différences et les à priori que la population peut engendrer, il est nécessaire de faire preuve d'ouverture, de savoir inclure tout un chacun, mais aussi de transmettre cette façon d'envisager la différence aux enfants. Auparavant, on demandait aux familles de s'adapter pour mieux s'intégrer. Aujourd'hui, ce sont aux structures de faciliter l'inclusion.

Les enfants en situation de handicap apportent richesse et mixité. Le centre de loisirs accueille des enfants « différents ».

L'équipe a pris en compte les besoins spécifiques et les mesures spécifiques vu en amont avec les parents, le médecin (Projet d'Accueil Individualisé).

Cependant, le manque de réseau et de partenariat avec les structures spécifiques, a engendré des difficultés pour l'équipe. Beaucoup de questions sont survenues, quant à leur capacité à s'occuper de l'enfant en fonction du handicap. Le personnel va-t-il être à la hauteur ? Comment gérer l'enfant par rapport à certain comportement ?

Pour mener cette réflexion en équipe, les agents ont participé aux réunions du pôle ressources handicap parentalité sur « l'accueil de l'enfant différent au sein du multi-accueil »

Cette démarche a permis de rassurer l'équipe. Il est demandé à l'équipe éducative de faire vivre des temps à l'enfant comme les autres. Ils ne sont pas des rééducateurs. L'enfant vient juste vivre des moments de plaisir et faire partie d'un groupe.

Afin de répondre aux orientations du décret du 20 février 2007, la commune souhaite renforcer et améliorer l'accueil individualisé de l'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique : proposer un espace de socialisation et permettre à l'enfant de vivre dans un mode collectif et social.

Pour cela, l'équipe prendra contact avec les structures spécialisées pour faire part de leurs intentions, et de créer un réseau pour accueillir dans de bonnes conditions les enfants porteurs de troubles du comportement ou autres, avec un soutien de la part des équipes pluridisciplinaires.

L'objectif de l'accueil est de permettre à l'enfant de faire de nouvelles expériences en relation avec d'autres adultes et d'autres enfants, de permettre aux mamans une reprise progressive du travail.

La rencontre avec chaque enfant et ses parents est unique.

Dans un premier temps, nous écoutons la famille faire part de ses attentes par rapport au centre. Une rencontre avec les parents, le médecin, le CAMSP et la directrice a lieu afin de déterminer les exigences concernant l'accueil (les soins spécifiques, les rencontres éventuels avec les spécialistes), ce qui permettra de réaliser un PAI.

Un temps d'adaptation est proposé aux familles afin de créer une relation de confiance. L'équipe s'organise afin qu'une professionnelle soit disponible pour ces rencontres qui nécessitent de prendre du temps pour que la relation de confiance puisse se construire.

* Avec les parents :

Pour bâtir un lien avec l'enfant, il est indispensable de comprendre ce que vivent les parents et l'enfant dans leur confrontation avec le handicap, aggravant la difficulté à se séparer. La découverte de l'enfant ne peut se faire sans l'expérience et toute la connaissance que les parents transmettent à l'équipe.

*** Avec l'enfant :**

Les différentes réflexions menées en équipe permettent de mesurer l'importance de la présence régulière d'une personne référente. Cela apporte à l'enfant une sécurité.

Par ailleurs, l'équipe accepte l'enfant dans son rythme de développement propre. Elle accompagne l'enfant en s'appuyant sur des observations pour aménager les conditions d'une progression à sa mesure et faire le lien avec les services spécifiques pour adapter les réponses aux besoins de l'enfant.

Le centre a souhaité créer une « fiche guide » lors d'une démarche d'accueil d'un enfant présentant un handicap

<p><u>Etape 1</u></p> <p>Evaluer les possibilités et les conditions de l'accueil de l'enfant</p>	<p>Renseignements par les parents et avec les conditions de l'accueil de l'enfant leur accord :</p> <ul style="list-style-type: none"> * liens avec le médecin traitant ou le médecin PMI * liens directrice/équipe pour adhésion au projet d'accueil
<p><u>Etape 2</u></p> <p>Si l'accueil est réalisable réunir le responsable, les parents, le professionnel référent de l'accueil</p>	<ul style="list-style-type: none"> *élaboration du projet personnalisé * élaboration et signature du PAI si nécessaire * choix d'un référent * sensibiliser l'encadrement aux procédures de la vie quotidienne en liaison avec la famille
<p><u>Etape 3</u></p> <p>Appropriation des rôles, des limites et des responsabilités en vue d'une cohésion de l'accueil de cet enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en œuvre du projet personnalisé * se doter d'outils d'observation comme le cahier de liaison. * formation intra ou extra établissement

<p>Etape 4</p> <p>S'autoriser (équipe et référent) à exprimer son ressenti dans le contexte de travail, sans jugement</p>	<p>* Reconnaissance par le gestionnaire de temps spécifiques pour le faire et acceptation par les membres de l'équipe de reconnaître les besoins</p> <p>*réunion entre les équipes et les intervenants extérieurs</p>

Pour renforcer le travail que l'équipe fournit, les agents ont participé à des journées à sur la « sensibilisation au handicap » organisées par le pôle ressources « handicap/parentalité Gamins exceptionnels ». Par ailleurs, une action commune avec les écoles a été réalisée en 2019 avec Muriel Clément animatrice de la CABBALR pour sensibiliser les enfants face au handicap.

Étape 7

Articulation des activités éducatives proposées dans le cadre du PEdT/Plan mercredi avec celles proposées dans le temps extrascolaire


Le maire ou le président de l'EPCI avec l'appui du comité de pilotage du PEdT/Plan mercredi peut souhaiter que les activités éducatives proposées dans le cadre du PEdT/Plan mercredi puissent s'articuler avec celles proposées dans le temps extrascolaire.

On peut, par exemple, utiliser le temps des vacances pour réaliser un projet multi-activités à partir des activités découvertes par les enfants dans le cadre du PEdT/Plan mercredi.

Actuellement, les actions menées sur le périscolaire ne sont pas liées avec l'extrascolaire. L'extrascolaire est réalisé par le Sivom du béthunois.

Étape 8

Signataires du projet

<p>Le Maire (ou le Président de l'EPCI compétent)</p> <p>Bernard DELELIS</p> 		
--	--	--